

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
Commune de Saint Martin du Limet

Date de convocation

Le 03/12/2018

Date d'affichage

Le 03/12/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Le dix décembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr BESNIER Laurent, Maire

Etaient présents: BESNIER Laurent, BOURBON Aristide, BOUDEAU Nathalie, GARNACHE Claude, Hervé LE SAUX, BOUCHER Viviane, HUET Amélie, Tony BESNIER, HERIVAUX Marie-Paule, HOUTIN Vincent

Absent excusé :

Mme HUET Amélie, a été nommé secrétaire

DELIBERATION N° 2018-42

ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIENS

Monsieur le Maire présente un projet éolien « La Grande Lande », par lequel est prévu l'implantation de huit éoliennes et deux postes de livraison. La commune de Saint martin du limet est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué. L'enquête publique se déroule du 27 novembre 2018 au 8 janvier 2019. Le conseil est invité à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours après la clôture des registres sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien.

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation déposé par la SARL Grande Lande Energies en vue d'exploiter une installation de huit éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de la Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de la Grande Lande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au projet d'exploitation de huit éoliennes sur les communes de la Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302407-20181210-201842-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Affichage : 14/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les, jours, mois, an susdits
A Saint Martin du Limet
Le 11 décembre 2018
Le Maire,
Laurent BESNIER.

h ou

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
Commune de Saint Martin du Limet

Date de convocation

Le 15/01/2019

Date d'affichage

Le 15/01/2019

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Le vingt et un janvier deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr BESNIER Laurent, Maire

Etaient présents : BESNIER Laurent, HOUTIN Vincent, BOUDEAU Nathalie, BOUCHER Viviane, HUET Amélie, Tony BESNIER, Hervé LE SAUX

Absent excusé : BOURBON Aristide, GARNACHE Claude, HERIVAUX Marie-Paule

Mme BOUCHER Viviane a été élue secrétaire

DELIBERATION N° 2019-02

ENQUETE PUBLIQUE

Suite à un vice de forme sur une publication, une nouvelle enquête publique se déroule du 12 février au 26 mars 2019.

Monsieur le Maire représente le projet éolien « La Grande Lande », par lequel est prévu l'implantation de huit éoliennes et deux postes de livraison. La commune de Saint martin du limet est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué. L'enquête publique se déroule du 12 février au 26 mars 2019. Le conseil est invité à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours après la clôture des registres sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien.

Suite à un vice de forme sur une publication, une nouvelle enquête publique se déroule du 12 février au 26 mars 2019.

Monsieur le Maire représente le projet éolien « La Grande Lande », par lequel est prévu l'implantation de huit éoliennes et deux postes de livraison. La commune de Saint martin du limet est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué. L'enquête publique se déroule du 12 février au 26 mars 2019. Le conseil est invité à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours après la clôture des registres sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien.

Avis de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302407-20190121-201902-DE

Avis certifié exécutoire

Reception par le préfet : 23/01/2019

Affichage : 22/01/2019

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation déposé par la SARL Grande Lande Energies en vue d'exploiter une installation de huit éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de la Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë.

Pour l'autorité compétente par délégation



Handwritten signature in blue ink.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de la Grande Lande.

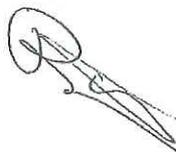
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **donne un avis favorable** au projet d'exploitation de huit éolienne sur les communes de la Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation déposé par la SARL Grande Lande Energies en vue d'exploiter une installation de huit éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de la Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de la Grande Lande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **donne un avis favorable** au projet d'exploitation de huit éolienne sur les communes de la Selle Craonnaise et Saint Michel de la Roë.

Fait et délibéré les, jours, mois, an susdits
A Saint Martin du Limet
22 janvier 2019
Le Maire,
Laurent BESNIER.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la MAYENNE
Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER
Canton de COSSÉ-LE-VIVIEN
Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la MAYENNE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301979-20190221-DCM.2019-011-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique le six février deux mil dix-neuf. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le treize février deux mil dix-neuf.

Présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain, Adjointes. Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène ; Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien et BRETON Raphaël. *(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

Excusées : Madame RENAULT Patricia, Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur PÈNE Loïc, Maire), Madame CHEVILLARD Pascale, Adjointe et Monsieur DEMINGUET Éric.

Secrétaire de séance : Madame GUINEHEUX Anne-Sophie. *(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

DCM2019-011 : PROJET ÉOLIEN de "La Grande Lande"

En préambule de la délibération présentée ci-dessous, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant le dossier d'enquête publique relatif au projet de S.A.R.L GRANDE LANDE ÉNERGIES.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018, une enquête publique préalable à une autorisation en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË et de LA SELLE-CROANNAISE est ouverte du mardi 12 février 2019 à 9h00 au mardi 26 mars 2019 à 12h00.

h. oia

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est consulté et émet un avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à neuf (9) voix pour, deux (2) voix contre :

DÉCIDE de donner un avis favorable à l'enquête publique concernant le projet éolien de "Grande Lande" sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË (Mayenne) et de LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne) ;

DÉCIDE de donner un avis favorable sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Fait et délibéré comme ci-dessus - Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme aux registres -

Fait à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË - 26 février 2019

Le Maire,
Loïc PÈNE



2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIAFLES (53)**

Nombre de membres
En exercice : 9

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

qui ont pris part à la délibération : 7

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, DESMOTS
Mmes PERROUIN, GENDRY S., DEROUIN

Date de convocation : 28 février 2019

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT
Secrétaire : Mme DEROUIN Marie-Madeleine

D2019-002 : Enquête publique Parc éolien La Grande Lande La Selle Craonnaise- St Michel de la Roë

Mr le maire rappelle au conseil municipal que, par arrêté en date du 26 décembre 2018, portant abrogation de l'arrêté du 5 novembre 2018, le Préfet de la Mayenne a soumis à enquête publique, du 12 février 2019 au 26 mars 2019, la demande présentée par la Sarl Grande Lande Energies, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint Michel de la Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total.

Mr le Maire rappelle aussi que la commune est impactée par ce projet, et qu'à ce titre, elle doit formuler un avis.

Précise que le conseil municipal a été destinataire d'une synthèse du dossier d'enquête publique,

Mr le Maire propose au conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote : Votants : 7 ; Pour : 7 ; Abstention : 0

- Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet de la Mayenne en date du 26 décembre 2018
- Vu le dossier d'enquête publique qui nous a été transmis,
- Émet un avis favorable.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301656-20190307-D2019-002-AI

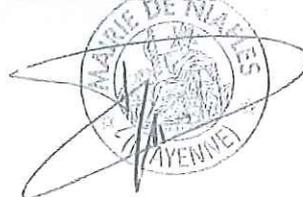
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2019

NIAFLES, le 8 mars 2018

Le Maire,

Daniel GENDRY



La présente délibération peut, si elle contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES

h 4/11



2019/10

Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le

Reçu
Leveillé

ID : 053-215302589-20190221-201910-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE-CRAONNAISE
Séance du 21 février 2019**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 7
- votants : 7
- excusés/absents : 6

Date de convocation &
affichage :
15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE.

Excusée : Olivier DERSOIR, Sylvie BELLANGER, Céline LEMOINE.

Absents : Jean-Marcel LECOMTE, Diego LARDEUX, Freddy HERBERT.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN

Le 13 décembre 2018, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable concernant le projet de parc éolien de la Grande Lande dans le cadre de l'enquête publique qui était alors en cours d'instruction.

Hors, l'arrêté préfectoral du 05/11/2018, prescrivant l'ouverture de cette enquête publique a été abrogé pour en prescrire l'ouverture d'une nouvelle.

En effet, un incident dans la procédure de parution dans la presse a été relevé et, afin de lever tout risque juridique, il convient de refaire cette étape de la procédure.

Une nouvelle enquête publique sur le même projet se déroule donc depuis le 12 février jusqu'au 26 mars 2019.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la société Grande Lande Energies a pour projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Saint Michel de la Roë et La Selle Craonnaise. Le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 26/12/2018 auprès de la préfecture de Mayenne.

Une note explicative de synthèse avait été adressée à chaque conseiller avec la convocation à la réunion du mois de décembre. Dans ce cadre, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer à nouveau sur ce projet de parc éolien de la Grande Lande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Emet un avis favorable au projet éolien de Grande Lande dans le cadre de l'enquête publique en cours.**

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 22 février 2019.
Le Maire, Joseph JUGÉ.



Jugé

huy

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MICHEL DE LA ROË

Séance du MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance obligatoire du 4ème trimestre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Etaient présent(e)s : MM SABIN, COURNE, Mmes BEYER, BÉDIER, LOUAISIL

Était absent excusé : Mr HAREL

Absents excusés concernés par la délibération : Mr POIRIER, Mme BERSON

Madame Maryse BEYER a été élue secrétaire.

N° 2018-045

OBJET : PROJET EOLIEN DE GRANDE LANDE : ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Société Grande Lande Energies a pour projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Saint Michel de la Roë et La Selle Craonnaise (ci-après le projet). Le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé en novembre 2016 auprès de la Préfecture de Mayenne, et une enquête publique est ouverte du 27 novembre 2018 au 8 janvier 2019. Dans ce cadre, les Conseillers Municipaux sont invités à se prononcer sur ce projet de parc éolien de la Grande Lande.

Monsieur le Maire procède au vote à bulletin secret déposé dans une urne.

Résultat du vote :

- Pour : 3
- Contre : 3
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- N'a pu émettre un avis, suite à l'égalité des voix pour et contre, au projet éolien de Grande Lande dans le cadre de l'enquête publique en cours.

N° 2018-046

OBJET : MODIFICATION des STATUTS de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du Pays de CRAON (Mayenne) au 1^{er} Janvier 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération, en date du 10 septembre 2018, de la Communauté de Communes du Pays de CRAON relative à la modification de ses statuts.

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes sont sollicités pour l'approbation des statuts tels que proposés, dont délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5211-17 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301359-20190228-RDEL-2019-02-01-DE

Mairie de LIVRE-LA-TOUCHE
Département de la Mayenne

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2019

Affichage : 07/03/2019

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 Février 2019**

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 21 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Délibération N° DEL-2019-02-01

Le 28 février 2019, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Michel, Maire.

Étaient présents : M RAIMBAULT Michel - Mme MAILLERIE Chantal - M CHANCEREL Philippe - Mme CULLIN Geneviève - Mme DANIAU Bernadette - M MARTINET Pascal - M DUVAL Cédric - M GOHIER Mickaël - M CHATELLIER Marcel.

Excusés : GARNEVAULT Sandrine qui donne procuration à M CHANCEREL Philippe - M BERTHOIS Jérôme - M DESQUESNES Olivier - M CROISSANT Steven - M VALLEE Aurélien - M FARIBAULT Joël qui donne procuration à M RAIMBAULT Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

En application de l'article 2121-5 du code général des collectivités locales, à M CHANCEREL PHILIPPE a été nommé secrétaire.

DEL-2019-02-01 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SARL GRANDE LANDE ENERGIES (PARC EOLIEN)

Le Maire expose au conseil municipal le dossier de l'enquête publique concernant le projet éolien de Grande Lande sur les communes de Saint-Michel de la Roë et La Selle Craonnaise. La commune est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué.

A la suite d'un incident lors du montage du Courrier de la Mayenne lors de la publication, l'avis d'ouverture d'enquête publique n'a pas été rappelé dans les huit premiers jours conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement. Afin de lever tout risque, il convient de refaire cette étape de la procédure. Le dossier reste strictement le même.

Le dossier de l'enquête publique concerne le projet éolien de Grande Lande sur les communes de Saint-Michel de la Roë et La Selle Craonnaise. La commune est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué. Cette nouvelle enquête se déroule du

Signature

12 février 2019 au 26 mars 2019. Le conseil est invité à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours après la clôture des registres.

Les membres du conseil ont reçu avec la convocation une note explicative de synthèse du projet

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-DONNE un avis favorable à l'enquête publique concernant le projet Eolien de Grande Lande.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cédex- Téléphone 02.40.99.46.00 Télécopie 02.40.99.46.58 Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Maire de Livré la Touche,
Le 28 février 2018
Le Maire,
Michel RAIMBAULT



Handwritten mark or signature in blue ink.



République Française
Département MAYENNE
Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14/03/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

L'an deux mil dix-neuf, quatorze mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le quatre mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le quatre mars 2019.

Étaient présents : M GERBOIN Emmanuel, Mme GIRET Marie-Paule, Mmes BEASSE Annie, COMBES Marie-Christine, BLAIN Christelle, DERSOIR Annie, M CHADELAUD Gaétan et M. PESLERBE Jean-Claude, Mme TRETON Maryline formant la majorité des membres en exercice

Était excusée : Mme ALLEY Sylvie

A été nommé secrétaire : Jean-Claude PESLERBE

Délibération 2019-12 : Éolien Saint Michel de La Roë

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, par arrêté en date du 26 décembre 2018, portant abrogation de l'arrêté du 5 novembre 2018, le Préfet de la Mayenne a soumis à enquête publique, du 12 février 2019 au 26 mars 2019, la demande présentée par la Sarl Grande Lande Energies, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint Michel de la Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la commune est impactée par ce projet, et qu'à ce titre, elle doit formuler un avis.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal a été destinataire d'une synthèse du dossier d'enquête publique,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, d'émettre un avis.

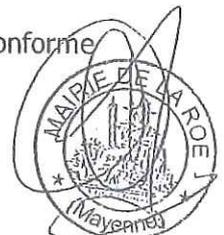
Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet de la Mayenne en date du 26 décembre 2018

Vu le dossier d'enquête publique qui nous a été transmis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de donner un avis favorable à l'enquête publique concernant le projet éolien de "Grande Lande" sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË (Mayenne) et de LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne) ;

Pour extrait certifié conforme
Le 20 Mars 2019
Le Maire
Gaétan CHADELAUD



LCM

DEPARTEMENT
De la MAYENNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

De
FONTAINE-
COUVERTE

L'an deux mil dix neuf
le mercredi 27 février, à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE
(Mayenne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude MOREAU, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2019.

Présents : M. Jean-Claude MOREAU, M. Christian DAULAY,
Mme Jacqueline BEAULIEU, M. Jérôme BASLÉ, Mme Anita
SORIEUX, Mme Adeline JAFFRE, M. Alain HUNEAULT,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Patricia BOUVIER, M. Frédéric JOUIN,
M. Gilles RISS.

Madame Jacqueline BEAULIEU a été élue secrétaire.

N°2019-01

Demande présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le
siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011), en vue d'exploiter une
installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie
mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de
livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs
sur la commune de Saint-Michel-de-la-Roë, d'une puissance unitaire de 2MW,
soit 16 MW au total – courrier de Monsieur le Préfet de la Mayenne en date
du 27 décembre 2018, arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 prescrivant
l'ouverture d'une nouvelle enquête publique : avis à donner

Monsieur le Maire présente la demande citée en objet aux conseillers municipaux, lesquels ont reçu avec la convocation de conseil municipal du 20 février 2019 une note explicative de synthèse concernant le projet de parc éolien La Grande Lande et l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours qui est ouverte du mardi 12 février 2019 au mardi 26 mars 2019, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur ce projet de parc éolien de La Grande Lande.

Après délibération et vote au scrutin secret, par sept voix pour et zéro contre, le conseil municipal émet un avis favorable en ce qui concerne la demande d'autorisation présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint-Michel-de-la-Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total (courrier de Monsieur le Préfet de la Mayenne en date du 27 décembre 2018 et arrêté préfectoral du 26 décembre 2018).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 06 mars 2019

Pour extrait conforme le 12 mars 2019,

Le Maire,



COMMUNE DE BALLOTS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 07 mars 2019

Convocation en date du 1^{er} mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absent non excusé : M. RIOTTOT Fabrice

Absents excusés : M. FERRON Jean-Yves (qui donne pouvoir à M. JEGU Christel), Mme GAUDIN Manuella (qui donne pouvoir à Mme ORY Nathalie), Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUTUN Barbara

Objet 2019 - 025 - Avis sur le parc éolien Grande Lande sur les communes de Saint Michel de La Roë et La Selle Craonnaise

Le maire présente :

Le préfet de la Mayenne a pris un arrêté relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le siège social est à PARIS, en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison, sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint Michel de la Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total.

Le conseil municipal est invité à faire connaître son avis, après avoir pris connaissance du dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote (7 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions, 2 nul)

EMET un avis favorable sur le projet de parc éolien Grande Lande sur les communes de Saint Michel de La Roë et La Selle Craonnaise.

Pour extrait conforme. A BALLOTS, le 20 mars 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300187-20190307-20190307025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2019

Publication : 22/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
F. QUARGNUL



Commune de Congrier
12 Place de L'Eglise
53800 CONGRIER

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N° 19.02.02

Date de convocation

22/03/2019

L'an deux mil dix neuf, le Jeudi 28 Mars, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur TISON Hervé, Maire

Date d'affichage

05 AVR. 2019

Etaient présents : M. TISON Hervé, M. LEPICIER René Marc, M. DURAND Jean-Jacques, M. BOISSEAU Gilbert, M. BOUREAU Stéphane, Mme GADBIN Geneviève, M. GUILLOIS Alexandre,

Nombre de conseillers

Etaient absents excusés : Mme ROULEAU Anita, Mme ZUNINO Isabelle, M. PAILLARD Jean-Philippe, Mme GIRAULT Isabelle (pouvoir à Geneviève GADBIN)

En exercice 11

Présents 07

Votants 08

Formant la majorité des membres en exercice
Monsieur Jean-Jacques DURAND a été élu secrétaire

Parc Eolien La Grande Lande

Le Conseil Municipal de la Commune de CONGRIER confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant le dossier d'enquête publique relatif au projet de S.A.R.L GRANDE LANDE ÉNERGIES.

Suite à la demande présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES visant à obtenir l'autorisation de procéder à l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint Michel de La Roë, d'une puissance de 2MW, soit 16 MW au total, une enquête publique est ouverte du mardi 12 février 2019 à 9h00 au mardi 26 mars 2019 à 12h00 par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018.

Ce projet éolien, porté par la S.A.R.L GRANDE LANDE ENERGIES, développé par les sociétés BayWa.re et Quénéa en concertation avec les élus locaux, s'inscrit dans le cadre des objectifs européens et nationaux de développement des énergies renouvelables (engagement de la loi Grenelle à 23% d'EnR dans la consommation finale d'énergie pour 2020 et par la loi de transition énergétique à 40% d'électricité renouvelable pour 2030).

Véritable projet de territoire, le parc éolien de Grande Lande a bénéficié de nombreuses études et expertise, il respecte toutes les contraintes réglementaires et techniques et offre le meilleur compromis en terme d'impact.

- Installation : 4 éoliennes sur la Commune de Saint Michel de la Roë, 4 éoliennes et 2 postes de livraison sur la Commune de La Selle Craonnaise
- Hauteur maximale : entre 125 et 150 mètres - Puissance totale : 16MW
- Production envisagée : 39 000MWh par an (l'équivalent de la consommation électrique de 7 500 foyers (source ADEME), évitant le rejet de 10 200 tonnes de CO₂ par an - Habitation la plus proche : 540 mètres
- Investissement : 23 200 000€00 (23,2 Millions d'euros)
- Retombées fiscales pour les collectivités locales : 180 000€/an, soit plus de 5 millions sur la durée de vie du parc.

Le territoire de la commune de Congrier est atteint par le rayon d'affichage et le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

Pour extrait conforme, à Congrier, le 29 Mars 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300732-20190328-DELCM190202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019



Département de la MAYENNE
Arrondissement de Château-Gontier
Commune de BRAINS sur les MARCHES

Séance du 6 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil dix-neuf, le 6 février, le Conseil Municipal de **Brains sur les Marches**, dûment convoqué, après convocation légale du 29 janvier, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M Félix PLANTE.

Etaient présents : M. Félix PLANTÉ, M. Yannick FRABOUL. Mrs Philippe LEMAÎTRE, Mickaël GUICHARD, Cédric DÉSILLE et Nicolas PELTIER.

Excusée absente : Mme Annick PESLHERBE.

absents : Mmes Lætitia GAGNEUX, Candice JOUQUAND et Mr Cyril HAYS

Secrétaire : M. Philippe LEMAÎTRE.

2019-04 : Projet éolien de la "grande lande" - avis du conseil municipal

En préambule de la délibération présentée ci-dessous, le Conseil Municipal de la Commune de Brains-sur-les-Marches confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant le dossier d'enquête publique relatif au projet de S.A.R.L GRANDE LANDE ÉNERGIES.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 abrogeant l'arrêté du 5 novembre 2018, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË et de LA SELLE-CROANNAISE et prescrivant l'ouverture d'une nouvelle enquête relative à ce même projet :

est ouverte du mardi 12 février 2019 à 9h00 au mardi 26 mars 2019 à 12h00.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est consulté et émet un avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable à l'enquête publique concernant le projet éolien de "Grande Lande" sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË (Mayenne) et de LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne) ;
- **DÉCIDE** de donner un avis favorable sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Fait et délibéré comme ci-dessus. Pour copie conforme.

Au registre sont les signatures. Mairie de BRAINS le 8 février 2019.

Le Maire,
Félix PLANTÉ



Département de la MAYENNE
Commune de SENONNES – 53390

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 janvier 2019

Nombre de conseillers : 9

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le 31 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Émilie GESLIN, excusée.

Secrétaire : Catherine GEORGET.

2019-01 : Projet Parc Éolien de « Grande Lande » - avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique.

En préambule de la délibération transcrite ci-dessous, le Conseil Municipal de SENONNES confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant le dossier d'enquête publique relatif au projet de la SARL GRANDE LANDE ÉNERGIES.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2018, une enquête publique préalable à autorisation en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de LA-SELLE-CRAONNAISE et de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË est ouverte du 12 février au 26 mars 2019.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est consulté et émet un avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Au vu de ces différents éléments, le Conseil Municipal de SENONNES s'abstient de tout avis à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré comme ci dessus. Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures. Mairie le 31 janvier 2019.

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MICHEL DE LA ROË
Séance du MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance obligatoire du 4ème trimestre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Etaient présent(e)s : MM SABIN, COURNE, Mmes BEYER, BÉDIER, LOUAISIL
Était absent excusé : Mr HAREL

Absents excusés concernés par la délibération : Mr POIRIER, Mme BERSON

Mme Maryse BEYER a été élue secrétaire.

N° 2018-045

OBJET : PROJET EOLIEN DE GRANDE LANDE : ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Société Grande Lande Energies a pour projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Saint Michel de la Roë et La Selle Craonnaise (ci-après le projet). Le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé en novembre 2016 auprès de la Préfecture de Mayenne, et une enquête publique est ouverte du 27 novembre 2018 au 8 janvier 2019. Dans ce cadre, les Conseillers Municipaux sont invités à se prononcer sur ce projet de parc éolien de la Grande Lande.

Monsieur le Maire procède au vote à bulletin secret déposé dans une urne.

Résultat du vote :

- Pour : 3
- Contre : 3
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- N'a pu émettre un avis, suite à l'égalité des voix pour et contre, au projet éolien de Grande Lande dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302423-20181218-2018-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2018
Affichage : 20/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,
P.GILLES



h 2018



2019/10

Envoyé en préfecture le 26/02/2019
Reçu en préfecture le 26/02/2019
Affiché le 
ID : 053-215302589-20190221-201910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance du 21 février 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 7
- votants : 7
- excusés/absents : 6

Date de convocation &
affichage :
15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE.

Excusée : Olivier DERSOIR, Sylvie BELLANGER, Céline LEMOINE.

Absents : Jean-Marcel LECOMTE, Diego LARDEUX, Freddy HERBERT.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN

Le 13 décembre 2018, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable concernant le projet de parc éolien de la Grande Lande dans le cadre de l'enquête publique qui était alors en cours d'instruction.

Hors, l'arrêté préfectoral du 05/11/2018, prescrivant l'ouverture de cette enquête publique a été abrogé pour en prescrire l'ouverture d'une nouvelle.

En effet, un incident dans la procédure de parution dans la presse a été relevé et, afin de lever tout risque juridique, il convient de refaire cette étape de la procédure.

Une nouvelle enquête publique sur le même projet se déroule donc depuis le 12 février jusqu'au 26 mars 2019.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la société Grande Lande Energies a pour projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Saint Michel de la Roë et La Selle Craonnaise. Le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 26/12/2018 auprès de la préfecture de Mayenne.

Une note explicative de synthèse avait été adressée à chaque conseiller avec la convocation à la réunion du mois de décembre. Dans ce cadre, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer à nouveau sur ce projet de parc éolien de la Grande Lande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Emet un avis favorable au projet éolien de Grande Lande dans le cadre de l'enquête publique en cours.**

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 22 février 2019.
Le Maire, Joseph JUGÉ.



Jugé

LSC

ST-AIGNAN-S/ROË - le 26 février 2019



Reçu le
27-FEV. 2019
Mairie la Selle Craonnaise

Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË
8, boulevard Charles de Gaulle
53390 SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Destinataire :

Monsieur MARIE Gérard
Commissaire enquêteur
Mairie
12, rue de la Gare
53800 LA SELLE-CRAONNAISE

BORDEREAU d'ENVOI

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe, la délibération n°DCM2019-011 relative à l'avis du Conseil Municipal sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien "La Grande Lande".

Vous en souhaitant bonne réception.

Pour suite à donner.

Cordialement,

Le Secrétaire de Mairie
Raynald RICOUS



[Handwritten signature]

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la MAYENNE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301979-20190221-DCM2019-011-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur **PÈNE Loïc**, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique le six février deux mil dix-neuf. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le treize février deux mil dix-neuf.

Présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain, Adjoints. Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène ; Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien et BRETON Raphaël. *(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

Excusées : Madame RENAULT Patricia, Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur PÈNE Loïc, Maire), Madame CHEVILLARD Pascale, Adjointe et Monsieur DEMINGUET Éric.

Secrétaire de séance : Madame GUINEHEUX Anne-Sophie. *(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

DCM2019-011 : PROJET ÉOLIEN de "La Grande Lande"

En préambule de la délibération présentée ci-dessous, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant le dossier d'enquête publique relatif au projet de S.A.R.L GRANDE LANDE ÉNERGIES.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018, une enquête publique préalable à une autorisation en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË et de LA SELLE-CROANNAISE est ouverte du mardi 12 février 2019 à 9h00 au mardi 26 mars 2019 à 12h00.

h an

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est consulté et émet un avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à neuf (9) voix pour, deux (2) voix contre :

DÉCIDE de donner un avis favorable à l'enquête publique concernant le projet éolien de "Grande Lande" sur les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË (Mayenne) et de LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne) ;

DÉCIDE de donner un avis favorable sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Fait et délibéré comme ci-dessus - Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme aux registres -

Fait à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË - 26 février 2019

Le Maire,
Loïc PÈNE

